

**FO**

Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt

**SPECIAL ELECTIONS**

**CAP et CCP**

**FO**

Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du

**22**

**NOVEMBRE 2011**

**RENOUVELLEMENT DES CAP ET CCP**

**Une mutation ?**

**Une promotion ?**

**Une titularisation ?**

**Un recours ?**

**VOTEZ FORCE OUVRIERE**

**FORCE OUVRIERE**

**LE SYNDICAT INDEPENDANT**

Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République

**FO** consolide sa deuxième place aux élections du Comité Technique Ministériel du 20 octobre et **REMERCIÉ TOUS CEUX QUI ONT VOTE FO, C'EST A DIRE : LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS, DU STATUT, DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.**

Mais les élections ne sont pas terminées ! **Jusqu'au 22 novembre, VOUS DEVEZ ELIRE VOS REPRESENTANTS aux COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)** des :

- ◆ attachés d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs
- ◆ TEPETA, ATEA,
- ◆ Adjoints Techniques, Techniciens de Laboratoire
- ◆ Adjoints Techniques, Techniciens FR
- ◆ Ingénieurs d'Etudes, Ingénieurs de Recherche
- ◆ Assistants Ingénieurs

**22 NOVEMBRE  
JE VOTE FO !**



ainsi que le renouvellement général des

**COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)** relatives aux agents non titulaires : **CCP nationales et régionales.**

## **LA MOBILISATION DE TOUS DOIT ÊTRE FORTE !**

Si le Comité Technique traite essentiellement des affaires collectives, la CAP et la CCP traitent des situations individuelles des agents.

### **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**

☛ Elles sont consultées par l'administration sur :

- l'avancement de grade, les promotions
- les réductions d'ancienneté, les bonifications ou majorations
- les mutations, détachements, réintégrations et mises à disposition
- les propositions ou refus de titularisation
- les sanctions disciplinaires.

☛ Elles sont saisies par l'agent sur :

- litige pour l'obtention ou l'exercice d'un temps-partiel
- le refus d'une disponibilité pour convenance personnelle
- le refus d'autorisation d'absence pour préparation de concours ou pour formation
- la révision de l'appréciation annuelle suite à l'entretien professionnel
- le montant des primes.

**Voter est donc essentiel pour votre déroulement de carrière et l'exercice de votre métier !**

### **COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)**

☛ Toutes les CCP (nationales et régionales) sont compétentes pour :

- les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai
- les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
- toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires
- la saisine par chaque agent de sa situation individuelle.

☛ D'autres attributions sont réservées aux CCP nationales :

- la mobilité des agents en CDI
- les avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel
- le réemploi des ACE en CDD

# FORCE OUVRIERE

## SPECIAL CCP

Les collègues que vous allez élire s'engagent à vous représenter et à porter vos revendications.  
**FO** défend chaque agent, quels que soient son contrat, ses conditions d'emploi.

### Que feront pour vous les élus en CCP ?

- Ils seront à votre écoute avant la CCP.
- **Indépendants** de l'Administration, ils prendront en considération votre situation personnelle ; ils vous défendront dans un esprit de neutralité et d'égalité durant la CCP.
- Ils vous rendront compte de leurs travaux et des résultats obtenus. Ils publieront des **comptes-rendus des CCP** sur [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr) et sur les adresses mails professionnels des agents.
- Ils resteront à votre disposition pour **vous renseigner**.

### Pour les 3 années à venir, vos élus FO s'engagent à défendre :

- La mise en place d'un **vrai plan de déprécarisation** qui permettra à chaque agent d'accéder à la titularisation.
- Des **recrutements à 100%** contre les recrutements à 70% des catégories B et C.
- Des contrats adaptés au temps de travail réel.
- De véritables contrats, en lieu et place de recours abusifs aux CDD.
- L'application par les DRAAF/SRFD et les établissements de la réglementation en vigueur ainsi que son amélioration.
- Une progression professionnelle et une rémunération (salaire-prime) comparables à celle des titulaires effectuant les mêmes fonctions.
- Une réelle amélioration des **droits sociaux**.
- Un véritable droit à la formation dès la prise de fonctions.
- Le **réemploi de chaque contractuel**.
- **L'arrêt des suppressions de postes** dans la Fonction Publique.

**POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE MES DROITS ET INTERETS,  
JE VOTE FO AVANT LE 22 OCTOBRE**

**22 NOVEMBRE  
JE VOTE FO!**

**FO**

Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt



Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement, de la Recherche  
et des Techniques Agricoles — **SFOERTA**

MAAPRAT — B 413 — 78 rue de Varenne — 75349 Paris 07 SP

Tel : 01 49 55 43 53

Fax : 01 49 55 48 80

Mail : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr)

Site internet : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)